



TRAIT D'UNION

Le mot du Maire

L'été 2015 nous a gâtés pour sa météo ensoleillée, j'espère que chacun a pu en profiter pour prendre quelques jours de repos. Vous avez sans doute constaté que les panneaux signalant l'entrée du bourg de Maresché avaient reculé au-delà du « Thuret », ce qui veut dire que la vitesse est limitée à 50 km/h.

J'attire particulièrement votre attention sur ce point !

Beaucoup d'automobilistes traversent encore le bourg à vive allure !

Respectez la sécurité de chacun et en particulier celle des enfants, il serait dommage que les habitants de Maresché soient verbalisés pour excès de vitesse !

Nous allons engager un travail important sur la révision du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols).

Celui-ci arrive à échéance à la fin décembre 2015.

Le conseil municipal a voté l'élaboration d'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) pour le remplacer.

Nous avons deux ans pour le mettre en place et avons commencé avec l'aide du C.A.U.E un diagnostic du territoire.

VIE SCOLAIRE:

✓ Sur le site de Maresché, nous avons 98 enfants répartis en 4 classes.

<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Enseignant</i>
Petite et Moyenne Sections Maternelle	23	Mme Travers
Moyenne et Grande Section Maternelle.....	24	Mme Letissier
Grande Section Maternelle et CE1	26	Mme Boulmet et Mme Bourgoin
CP et CE1	25	Mme Rapicault

✓ Sur le site de Saint-Marceau, nous avons 54 enfants répartis en 2 classes.

<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Enseignant</i>
CE2 et CM2.....	28	Mme Chéri-zecotté et Mme Bourgoin
CM1	26	Mme Boucher* et Mme Bourgoin

* exerce la fonction de directrice pour les deux écoles, durant le congé maternité de Céline Gouju.

✓ **Du nouveau à la cantine ! :**

Depuis la rentrée, et dans le cadre d'un renouvellement de marché pour la préparation et la livraison des repas à la cantine de Maresché, le Conseil municipal a décidé de changer de prestataire.

Les objectifs de ce changement étaient :

- d'apporter aux enfants des repas de meilleures qualités afin de limiter le phénomène de gaspillage, trop observé auparavant,
- d'avoir des repas confectionnés avec un minimum de produits locaux et labellisés.

C'est donc la société **Scolarest**, du groupe **Compass**, spécialisée dans la restauration des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales qui a été choisie.

Cette société, associée et partenaire de la cuisine du lycée Sainte Catherine au Mans, offre une cuisine traditionnelle et sarthoise ! Elle s'engage à proposer une restauration variée, équilibrée et savoureuse, tout en garantissant une sécurité alimentaire irréprochable.

Les denrées seront axées sur des produits labellisés comme par exemple : Volaille de Loué, Label rouge, Viande Bovine Française, Agriculture Biologique ou Raisonnée Respectueuse de l'Environnement, ... et faisant appel à des producteurs locaux : Le p'tit potager au Mans, charcuterie Cosme, la ferme de La Fontaine à Spay, etc.

Cette nouvelle restauration, plus exigeante en qualité, engendre tout de même un surcoût pour la commune par rapport au dernier prestataire, même avec l'augmentation des tarifs de 0.05 centimes par repas, pour la rentrée 2015. Mais nous espérons qu'elle sera largement compensée par la satisfaction des enfants et la diminution du gaspillage des denrées alimentaires. Nous vous invitons d'ailleurs à en parler avec vos enfants pour les sensibiliser à cette démarche communale, mais aussi pour nous faire remonter leur ressenti sur cette nouvelle cuisine depuis la rentrée. Vous pouvez, pour cela, utiliser le site internet : www.commune-de-maresche.fr

✓ **Transport scolaire du SIVOS Maresché – Saint-Marceau :**

Depuis la rentrée scolaire, les modalités de financement des transports scolaires ont changé entre le Département de la Sarthe et les SIVOS.

Auparavant, 80% du coût des transports étaient financés par le Département et 20 % étaient pris en charge par les SIVOS. En prévision des évolutions amenées par la loi NOTRE, les services de l'état ont demandé au Département de prendre entièrement la compétence transports scolaires et par conséquent, la totalité de son budget.

Les SIVOS n'ont donc plus à participer financièrement pour le transport, mais prennent en charge la totalité du salaire de l'accompagnateur.

Afin d'harmoniser le tarif des transports scolaires entre la primaire et le secondaire, à savoir 98€ par élève et par an le Département nous a informé, fin juin, qu'il demanderait une participation à chaque famille de 49€ par enfant utilisant ce service, soit la moitié de ce qui est demandé en règle générale.

Il faut savoir que ce montant représente environ 5% du coût du transport supporté par le Département.

Vu le délai très court pour informer les parents de cette nouvelle procédure, et vu que le SIVOS ne finance plus les 20%, les communes de Maresché et de Saint Marceau, ont donc décidé, via le SIVOS, de prendre en charge la participation demandée par le Département aux familles.

Ce service restera donc gratuit pour les familles pour cette année 2015-2016.

Il faut aussi savoir que la compétence transports scolaires sera transférée à la Région dans le cadre de la loi NOTRE au 1er janvier 2017. De nouvelles modalités pourront alors en découler.



TRAVAUX ET ENTRETIEN :

✓ **Le Thuret :**

Afin de réduire la vitesse à 50 km/h pour des questions de sécurité, les limites de l'agglomération ont été reculées sur la RD 55bis, en déplaçant les panneaux d'entrée et de sortie de Maresché jusqu'au début des habitations.

Les travaux d'aménagements de trottoirs, sur la partie de la rue de Beaumont, permettront à la fois de sécuriser les piétons mais aussi d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Cette opération est en cours de réalisation.

✓ **Rue de Beaumont :**

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont toujours en cours et vont être prochainement suivi par une réfection complète des trottoirs endommagés par ceux-ci.

Par ailleurs, de nouveaux candélabres écologiques à LED ont été mis en service, procurant un éclairage plus homogène et un gain d'économie en matière de consommation.

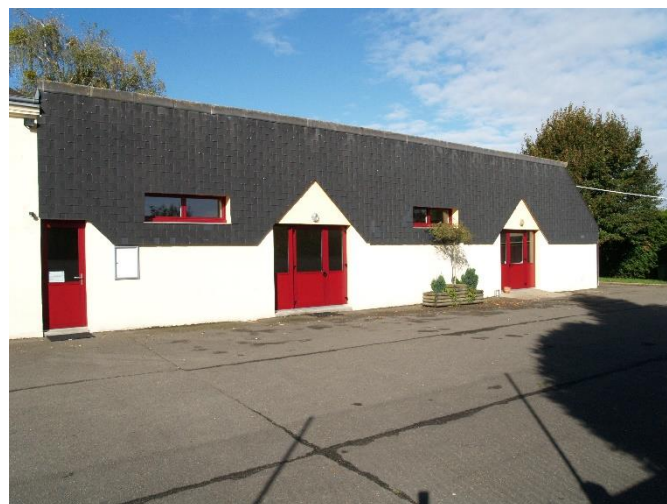
✓ **Salle Polyvalente :**

Les travaux de rénovations de la salle polyvalente sont terminés.

Un nouveau règlement de location ainsi qu'une nouvelle tarification applicable au 1er janvier 2016, ont été votés par le conseil municipal.

Ils vous seront communiqués prochainement via le bulletin municipal de la commune en fin d'année.

A titre d'exemple le tarif de location pour les habitants de la commune de Maresché sera de 140 Euros pour 1 journée avec vaisselle, et 200 euros pour le week-end avec vaisselle.



✓ **Curage de fossés:**

L'entreprise SAS GOURDEAU de Piacé, a réalisé des travaux de débroussaillage et de curage de collecteurs et de fossés sur les voies communales numéros 2, 5, 8 et 10 entre « le Calvaire » et « la Cohue ».

6400 mètres de fossés et 425 mètres de collecteurs ont ainsi été nettoyés ce qui permet à nouveaux de rétablir un meilleur écoulement des eaux.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

✓ Rapport sur le service public d'élimination des déchets :

En 2014, le tonnage moyen par habitant était de 600 kg.

La tonne de déchets triés revient à 58 euros et la tonne d'ordures ménagères à 202 euros.

Petit rappel : le point d'apport volontaire de l'Arche Saint-Michel est destiné à recevoir uniquement les verres, papiers et emballages. Il ne faut pas y déposer d'objets encombrants ou sacs d'ordures ménagères.

ELECTIONS

✓ Elections régionales:

Les élections régionales sont prévues le 6 et 13 décembre 2015, nous vous rappelons que les inscriptions pour ce scrutin sont closes depuis le 30 septembre.

Par contre, pour l'année 2016 vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2015.

VIE ASSOCIATIVE

✓ Rentrée des Associations:

Toutes les associations ont repris leurs activités depuis le 15 septembre.

Il reste d'ailleurs des places pour les plus jeunes au karaté le lundi et à l'éveil corporel le mardi.

✓ Bibliothèque:

La bibliothèque s'est enrichie encore de quelques livres, et attend ses lecteurs adultes en particulier.

Prochaines ouvertures les mardis 3 et 17 novembre et les mardis 1 et 15 décembre 2015 de 16 heures 30 à 19 heures.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

✓ Cérémonie du 11 Novembre:

Nous vous invitons à participer à la commémoration du 11 novembre en présence de la fanfare des « bleuets », qui aura lieu à 11h au monument aux morts.

Un vin d'honneur sera servi ensuite à la salle polyvalente de Maresché.



✓ Repas des aînés ruraux:

Le traditionnel repas en l'honneur de nos aînés ruraux aura lieu le dimanche 15 novembre à la salle polyvalente de Maresché, à 12h30.

Une messe sera célébrée ce même jour à 11h dans l'église de Maresché.